



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 39325

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le choix du mode de propulsion du second porte-avions français qui doit entrer en service en 2015. Sachant que plusieurs options s'offrent à la France, propulsion nucléaire ou classique, coopération ou non avec la Grande-Bretagne, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'une de ces options possède à ce jour un avantage sur les autres et à quelle date un choix définitif sera fait.

Texte de la réponse

La décision d'équiper la marine nationale d'un second porte-avions a été prise par le Président de la République lors de la préparation de la loi de programmation militaire 2003-2008. Son mode de propulsion a fait l'objet d'une étude approfondie prenant en compte des éléments opérationnels, financiers, industriels et environnementaux. Le choix d'un mode de propulsion classique a été rendu public le 13 février 2004. La solution retenue présente les marges d'évolution et les garanties de modernité correspondant à un bâtiment appelé à rester en service jusqu'au milieu des années 2050. A l'occasion de leur rencontre à Portsmouth le 9 juin 2004, la ministre de la défense et son homologue britannique ont approuvé un document fixant les étapes de la coopération entre la France et le Royaume-Uni dans le domaine des porte-avions. Ce programme de travail couvre autant la dimension industrielle et technologique que la coopération opérationnelle. Il existe une réelle convergence entre les besoins des deux marines et les calendriers de réalisation. La décision de doter le deuxième porte-avions français d'un mode de propulsion classique offre des possibilités accrues de partenariat entre les deux pays. Les services d'acquisition français et britanniques travaillent actuellement à la mise en place d'un cadre de coopération qui permettra de déterminer avec les industriels les installations et équipements qui pourraient être réalisés en commun. Dans le processus qui s'engage et qui doit aboutir à une organisation industrielle en 2005, les industriels des deux pays vont avoir un rôle très important. Le partage des tâches qui sera retenu in fine sera le résultat d'un travail d'optimisation largement mis en oeuvre à partir de leurs propositions. Il devrait compter les acteurs industriels majeurs de notre secteur naval militaire, dont l'expérience et la compétence sont reconnues, au niveau de la maîtrise d'oeuvre industrielle d'ensemble. La ministre de la défense a d'ailleurs incité les industriels concernés à se mobiliser dans cette perspective qui va fédérer l'ensemble des savoir-faire français et britannique dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39325

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3556

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5108